

Les dangers du chlore en piscine de rééducation

Les personnels (kinésithérapeutes, psychomotriciens, moniteurs de gymnastique) exerçant en piscine de rééducation **n'ont reçu aucune formation concernant les dangers du chlore pour eux-mêmes et pour les patients.**

Il restent souvent plusieurs heures par jour en piscine chlorée même lorsque la prise en charge des patients n'exige pas leur présence dans l'eau.

De même, la durée de traitement des patients dépasse souvent les 60 minutes préconisées par les protocoles.

Il est du devoir de l'encadrement d'attirer l'attention de ces personnels sur les risques de telles pratiques.

En effet, les multiples dangers du chlore dans les piscines sont de mieux en mieux connus et diffusés.

En pratique, chaque personne dispose d'un « **capital chlore** » (par analogie avec le « capital soleil ») qui lui est propre et qui lui permet de résister un certain temps aux effets néfastes de l'immersion en piscine et à l'ambiance chargée en chlore.

Plus la durée d'immersion est importante et plus le risque de voir se produire des effets iatrogène augmente.

De nombreuses informations sur ces dangers figurent sur Internet : 74000 résultats en tapant sur le moteur de recherche Google les 3 mots-clés suivants « danger chlore piscine ».

Il s'agit avant tout de **problèmes cutanés et respiratoires...**

Le syndrome de Brooks est reconnu comme maladie professionnelle des Maîtres nageurs, pourtant mieux informés que les soignants sur les dangers de l'exposition aux produits irritants.

Un contrôle systématique de la qualité de l'air des piscines couvertes est recommandé par l'Afsset. Cet organisme considère ces installations comme des « **bâtiments à pollution spécifique** », et conseille un renouvellement d'air de 60 m³ par heure et par occupant.

Des risques à long terme, beaucoup plus graves et d'installation insidieuse, sont à redouter pouvant toucher **les reins, le foie, etc...**

Dans le doute, le principe de précaution doit s'imposer à tous, à savoir :

- meilleure connaissance et prise de conscience des dangers du chlore par les soignants et les patients,
- respect des horaires,
- et **limitation au « minimum utile » de la présence des rééducateurs dans l'eau.**

On limitera également les pratiques à risques, par exemple :

- l'hydro-massage (ou mieux l'auto hydro-massage) se fera sans bulles, car éclatant par milliers à la surface de l'eau, elles réalisent un véritable aérosol de chloramines qu'il vaut mieux éviter de respirer.
- Les protocoles de rééducation qui minimisent la présence des rééducateurs dans l'eau tout en conservant la qualité des soins doivent être respectés.